

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-193**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 24 Conseillers excusés et représentés : 5 Conseillers excusés et non représentés : 6
---

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

L'an 2025, le lundi 8 décembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 2 décembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

**Conseillers présents (24) :**

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSET Régine, VARSI Florence.  
Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, FOURNIER Francis, GOMBERT Benjamin, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

**Conseillers excusés et représentés (5) :**

FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	FOURNIE Francis
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	a donné pouvoir à	CORTESE Franck

**Conseillers excusés et non représentés (6) :**

DONORE Joseph, JULIEN Serge, COMBET Arnaud, FAUX Mathilde, VIDAL Sarah, COSSON Jean-Michel.

**Secrétaire de séance :** Benjamin GOMBERT

**DELIBERATION N°2025-193 – Enquête publique – Demande d'autorisation environnementale relative au projet d'exploitation d'une déchetterie - Avis**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

**Considérant ce qui suit :**

En application d'un arrêté préfectoral n° 12-2025-10-03-00002 du 3 octobre 2025, une enquête publique relative au projet d'aménagement, porté par Rodez agglomération, d'une nouvelle déchetterie au lieu-dit « Les Cazals », sur la Commune de Luc-La-Primaube se déroule du 27 octobre 2025 au 27 janvier 2026.

Celle-ci porte sur la demande d'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce dossier a pour objectif :

- De décrire le projet,
- D'analyser l'état initial de l'environnement, présenter l'étude d'incidence du projet sur l'environnement, et la remise en état du site après exploitation en cas d'arrêt définitif.

En vertu de l'article 5 de l'arrêté précité, le Conseil municipal de Rodez peut donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale.

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-193**

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 29 voix pour :

- émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation environnementale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Signé : Benjamin GOMBERT

Acte dématérialisé

Le Maire

Signé : Christian TEYSEDRE

Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 12 décembre 2025

Transmise en Préfecture le 12 décembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.